



Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo

Brazzaville (Congo), le 27 avril 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

- Les Chefs d'Etat et de Gouvernement africains ont décidé de créer, le 16 novembre 2016 à Marrakech, en marge de la COP 22 et à l'initiative de Sa Majesté Mohammed VI, Roi du Maroc, trois commissions pour concilier la lutte contre les changements climatiques et le développement économique pour l'émergence de l'Afrique.
- Ces trois commissions sont :
 - la Commission SAHEL, présidée par le Niger ;
 - la Commission BASSIN DU CONGO, présidée par le Congo ;
 - la Commission ETATS INSULAIRES, présidée par les Seychelles.

La mise en place de ces trois commissions a été entérinée par une décision adoptée lors de la 28^{ème} session des Chefs d'Etat de l'Union Africaine, tenue les 30 et 31 janvier 2017 à Addis Abeba.

- Les trois commissions visent la mise en œuvre notamment :
 - de l'Accord de Paris ;
 - de la Déclaration de Marrakech ;
 - de la Proclamation de Marrakech ;
 - des Objectifs de Développement Durable des Agendas 2030 des Nations Unies et 2063 de l'Union Africaine ;
- La mission de chaque commission est d'assurer la coordination et le suivi des actions et initiatives concourant à la lutte contre les changements climatiques et contribuant au développement économique des Etats

membres de chaque commission, à travers l'élaboration des plans d'investissement climat.

- Par ailleurs, en marge de la COP 22, le Président de la République du Congo avait annoncé la mise en place d'un Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, comme outil financier de la Commission.
- Ce Fonds vise à mobiliser les ressources nécessaires auprès des Etats, des contributeurs et investisseurs, en vue du financement des programmes et projets pour le développement durable et la promotion de l'économie bleue.
- La République du Congo a organisé dans la ville d'Oyo, en mars 2017, une conférence ministérielle de lancement du Fonds Bleu, couronnée par la signature d'un Mémoire d'entente par les pays suivants : l'Angola, le Burundi, le Congo, le Cameroun, le Gabon, la République Centrafricaine, la République Démocratique du Congo, le Rwanda, le Royaume du Maroc, le Tchad.
- En octobre 2017, Brazzaville a accueilli la Conférence des ministres en charge de l'environnement et des finances de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ainsi que l'adoption de la position commune de la CEEAC et de la CEA pour la COP 23.
- Cette Conférence a débouché sur l'adoption de plusieurs outils d'opérationnalisation de ces deux instruments, la Commission Climat du Bassin du Congo et le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ainsi qu'une déclaration ministérielle assortie d'une Feuille de route.
- En marge de la COP 23, les Ministres des pays de l'Afrique centrale et de l'Est ont adopté la dernière version du projet de Déclaration des Chefs d'Etat sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo.

- A l'issue de cette rencontre, les actions suivantes avaient été proposées pour accélérer l'opérationnalisation du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo :
 - finaliser la préparation de tout le dossier technique (Note de synthèse sur les activités de la Commission après Marrakech, Projet de Déclaration des Chefs d'Etat sur l'opérationnalisation de la Commission Climat du Bassin du Congo et du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, projet d'agenda et de l'ordre du jour du huis clos des Chefs d'Etat et Note de synthèse) ;
 - transmettre le dossier au Président de la Commission de l'Union Africaine en vue de l'organisation d'un Sommet en marge de la réunion de l'Union Africaine de janvier 2018 ;
 - lancer une campagne diplomatique intense en direction des Etats membres de la CEEAC, de la CAE et de l'Union Africaine pour les informer sur le rôle de coordination et de facilitation du Congo pour opérationnaliser la Commission Climat du Bassin du Congo et son outil financier conformément à l'esprit de la Déclaration de Marrakech, les activités déjà réalisées et les prochaines étapes ;
 - mettre en place l'Unité de Démarrage de la Commission Climat du Bassin du Congo à travers : la signature de la décision portant création de l'Unité de Démarrage de la Commission Climat le Bassin du Congo, la signature de la décision portant création du Comité de Pilotage de l'UD-CCBC, la nomination d'un coordonnateur et le recrutement des experts de l'UD-CCBC, l'octroi d'un siège et des moyens de fonctionnement ;
 - ouvrir un compte spécial de l'Unité de Démarrage et proposer un budget de démarrage;
 - finaliser les Termes de Référence pour le lancement du processus de recrutement des experts de l'Unité de démarrage ;
 - identifier deux programmes sectoriels pilotes à fort impact socio-économique qui feront l'objet des appels à projet dans les 15 pays du Bassin du Congo.

- Le 12 mars 2018 à Rabat, au Royaume du Maroc, les termes de référence de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu ont été adoptés lors de la première réunion du Comité Ad'Hoc régional sur le F2BC. Cet atelier a réuni les points focaux du Fonds Bleu des pays et les délégués de la société civile ainsi que les représentants de la Coopération allemande et du Programme des Nations Unies pour le Développement.
- A l'occasion dudit atelier, la Commission Climat du Bassin du Congo et le Centre de Compétences Changement Climatique du Maroc (4C), ont signé un Mémoire d'Entente relatif à la réalisation de l'étude de préfiguration du Fonds Bleu.